



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°58_CC_2024_CCDS

AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 050.2020.SP DU 20 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'OPERATION « TRAVAUX DE REFECTION DE LA ROUTE DE PETIT-SAUT : TRAVAUX D'URGENCE » A SINNAMARY

Séance du 8 octobre 2024

Date de convocation : 3 octobre 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le huit octobre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Francine GANE, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Rodolphe HORTH
Véronique JACARIA à Céline REGIS
Gaëtan STANISLAS à André Roland BERTHIER
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Candida MARTINEZ
Yves VANG à Pierre-Richard AUGUSTIN

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG,

Absents non excusés :

Françoise BRUNO FREDOC Annick ANDRE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Fidélia BOCAGE**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de modifier le calendrier prévisionnel de la fin de l'opération « travaux de réfection de la route de Petit-Saut : travaux d'urgence » à Sinnamary.

La convention n°050.2020.SP en date du 20 novembre 2020 a été établie pour l'attribution d'une subvention relative aux travaux de réfection de la route de Petit-Saut à Sinnamary, visant à répondre à une situation d'urgence.

Considérant les évolutions intervenues depuis la signature de cette convention, il est apparu nécessaire de modifier certaines dispositions de celle-ci, notamment en ce qui concerne la prorogation de la convention fixée au 30 juin 2025.

L'échéancier des travaux prévu à l'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

Délibération n°58_CC_2024_CCDS

Avenant n°1 à la convention n° 050.2020.sp du 20 novembre 2020 portant attribution d'une subvention pour l'opération « travaux de réfection de la route de Petit-saut : travaux d'urgence » à Sinnamary

- Début des travaux : 11/2020 – 08/2023
- Fin des travaux : 06/2023
- Achèvement financier de l'opération : 12/2024

Les engagements des parties définis dans la convention initiale restent inchangés, à l'exception des modifications apportées par le présent avenant.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et reste en vigueur pour la durée prévue dans la convention initiale, sous réserve des modifications apportées par le présent avenant.

Toutes les autres dispositions de la convention n°050.2020.SP du 20 novembre 2020 non expressément modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention n° 050.2020.SP du 20 novembre 2020 portant attribution d'une subvention pour l'opération « travaux de réfection de la route de Petit-Saut : travaux d'urgence » à Sinnamary.

AUTORISE le Président à **SIGNER** l'avenant précité à l'article 2.»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
- Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
- Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 septembre 2024 ;
- Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention n° 050.2020.SP du 20 novembre 2020 portant attribution d'une subvention pour l'opération « travaux de réfection de la route de Petit-Saut : travaux d'urgence » à Sinnamary.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** l'avenant précité à l'article 2.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de procurations : 05
 Nombre de votants : 17
 Pour : 17
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 8 octobre 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,
 La 2ème Vice-présidente
 par délégation

Céline REGIS



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20241009-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-10-2024

Publication le : 10-10-2024